

DOSSIER D'INSCRIPTION

A remettre au collège au plus tard le 03 avril 2024 (**pour les futurs 6^{ème}**)

SECTION SPORTIVE ATHLETISME

Je soussigné :représentant légal,

demeurant à :

adresse :

Ville.....

Téléphone :

sollicite l'inscription en classe de 6^{ème} et en Section Sportive Athlétisme.

de ma fille/mon fils (1) :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Ecole élémentaire de :
.....

J'ai bien noté que la sélection aura lieu le mercredi 10 avril 2024 de 13h30 à 15h30 au collège Rémy Faesch (avant déplacement au stade Henri Lang).

Date :

Signature des parents :

Signature du candidat

Attention, si notre établissement n'est pas le collège de secteur de votre enfant, l'admission en section sportive ne vaut pas affectation. Votre demande de dérogation préalablement effectuée sera étudiée et décidée par la DSDEN du Haut-Rhin.

AVIS MEDICAL

Certificat médical de non contre-indication à la pratique, à l'entraînement et à la compétition du sport concerné sera à remettre à la rentrée de septembre 2024.

CADRE RESERVE AU COLLEGE

SECTION ATHLETISME

Sélection mercredi 10 avril 2024 à 13h30 au collège FAESCH

NOM :

PRENOM :

Avis de la commission : accepté
 refusé

En cas de refus, précisez le motif :.....

.....

Le professeur d'EPS

CHARTRE SPORTIVE
DEVOIRS DES PARTENAIRES
IMPLIQUES DANS LES SECTIONS SCOLAIRES SPORTIVES

PREAMBULE

Pour que les résultats scolaires et sportifs se concrétisent, tous les partenaires doivent se sentir concernés. Cette convention engage :

- l'élève
- les parents
- l'établissement scolaire
- le corps enseignant (le corps enseignant est composé des professeurs et des intervenants dans l'option)
- les associations supports

ENGAGEMENT

L'ELEVE POSTULANT S'ENGAGE

- à pratiquer l'option choisie avec assiduité toute l'année.
- à préserver et faire fructifier ses acquis scolaires.
- à respecter la discipline du collège et à promouvoir l'éthique sportive.
- à participer aux compétitions scolaires du mercredi après-midi dans son option (UNSS).

LES PARENTS S'ENGAGENT

- à suivre régulièrement les résultats scolaires et sportifs de leur enfant et à informer les professeurs des éventuelles difficultés rencontrées.
- à participer aux réunions de concertations parents-professeurs ou à prendre régulièrement contact avec le professeur principal.
- à fournir l'équipement sportif nécessaire et à souscrire une licence UNSS dès le début de l'année scolaire.

LE CORPS ENSEIGNANT S'ENGAGE

- à harmoniser l'emploi du temps scolaire pour que les devoirs soient répartis régulièrement sur la semaine en tenant compte des séances d'entraînement.
- à suivre l'évolution de l'élève et à gérer son investissement scolaire et sportif en relation avec les parents.

MOTIF D'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE

- problème de discipline.
- mauvais esprit, mauvaise image de marque, non-respect de l'éthique sportive.
- résultats scolaires insuffisants.
- résultats sportifs insuffisants

Je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement des sections scolaires sportives et je m'engage à respecter la chartre.

SIGNATURES OBLIGATOIRES